

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

790 € par participant Soit 948 € TTC Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques À réception du paiement, vous recevrez par mail vos accès et informations relatives au elearning et aux classes virtuelles

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier - E-learning (8H) et classes virtuelles (6H)



- Appréhender les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Identifier les risques de contentieux pouvant engager la responsabilité des professionnels
- Examiner la validité juridique de la vente
- Identifier les risques de contentieux portant sur la qualité du bien vendu
- Déterminer les dispositions de la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du **Terrorisme**
- Identifier les principales pathologies immobilières
- Connaître les points à vérifier avant la prise d'un mandat
- Distinguer les autorisations d'urbanisme
- Distinguer les surfaces en immobilier
- Identifier les normes de décence d'un logement
- Appréhender les principes généraux de la garantie dommages-ouvrage
- Connaître les principes généraux de la réglementation des copropriétés



E-LEARNING - 8H00

- Le Code de Déontologie des professionnels de l'immobilier
- Les risques de contentieux pouvant engagger la responsabilité des professionnels
- La validité juridique d'une vente immobilière
- La Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme
- Les principales pathologies immobilières





- Les points à vérifier avant la prise d'un mandat
- Les autorisations d'urbanisme
- Les surfaces en immobilier
- Les normes de décence d'un logement
- Les principes généraux de la garantie dommages-ouvrage
- Les principes généraux de la réglementation des copropriétés

CLASSES VIRTUELLES (3 DATES / 2H PAR CLASSE)

- Déontologie et responsabilité des professionnels de l'immobilier (2H 1er octobre 10h-12h)
- Autorisations d'urbanisme (2H 8 octobre 10h-12h)
- Les diagnostics immobiliers (2H 15 octobre 10h-12h)



- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI
- Formation éligible aux exigences du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle



